



COMMISSION BANCAIRE  
L'AFRIQUE CENTRALE

**8<sup>ÈME</sup> RÉUNION ANNUELLE DE CONCERTATION  
AVEC LA PROFESSION BANCAIRE ET FINANCIÈRE**

*(Douala, le 21 octobre 2016)*

**PROPOS INTRODUCTIF**

**de Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA**

*Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)  
Président de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)*

***Monsieur le Président de la Fédération des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit de la CEMAC,***

***Messieurs les Présidents des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit,***

***Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Etablissements de Crédit et de microfinance,***

***Honorables invités en vos rangs et qualités,***

***Mesdames et Messieurs,***

C'est toujours un réel plaisir pour moi de vous rencontrer pour notre traditionnel échange annuel sur des questions d'intérêt commun. Je saisis cette occasion pour vous souhaiter une chaleureuse et cordiale la bienvenue à Douala et vous remercier d'avoir répondu massivement à notre invitation à cette huitième réunion annuelle de concertation de la Commission Bancaire avec la profession bancaire et financière.

C'est également l'occasion de vous présenter le nouveau Vice-Gouverneur de la BEAC, Président suppléant de la COBAC, Monsieur Dieudonné EVOU MEKOU que vous connaissez tous car il a été un de vos anciens collègues. Je vous prie de l'accueillir par une salve d'applaudissements.

***Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,***

Depuis 2010, nous avons travaillé ensemble pour garantir et promouvoir la stabilité de notre système bancaire sous-régional et pour hisser notre supervision bancaire au niveau des standards internationaux. Pour cela, nous avons édicté divers règlements et mené plusieurs réformes. Sans être exhaustif, je citerai ici :

- le cadre réglementaire relatif aux établissements de crédit en difficulté ;
- celui relatif à la gouvernance et à la réforme des modalités d'agrément des établissements de crédit, de leurs dirigeants et commissaires aux comptes ;
- le dispositif de supervision transfrontalière et sur base consolidée ;
- les nouvelles dispositions relatives au contrôle interne arrimées à Bâle II ;
- les nouvelles modalités de calcul des fonds propres nets conformes à Bâle III ;
- l'exclusion des titres d'investissement publics du calcul de la norme de couverture des immobilisations ;
- la mise en place et le démarrage des activités du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) ;
- les nouvelles règles de classification, de comptabilisation et de provisionnement des créances des établissements de crédit ;
- le lancement de la carte bancaire régionale GIMAC qui se concrétisera ce jour ;
- la mise en place d'un marché des titres publics à souscription libre ;
- l'élargissement de la gamme des actifs admis au refinancement de la BEAC ;
- l'instauration d'un taux effectif global (TEG) et d'un taux d'usure ;
- la protection des avoirs des établissements de crédit à la BEAC qui ne peuvent plus désormais faire l'objet de saisie ;

- la mise en place d'un marché de titres de créances négociables (TCN) et des pensions livrées, etc.

Nous sommes également en bonne voie pour l'achèvement du projet de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP), de celui relatif à la Centrale des bilans et les réformes engagées dans la réglementation de la microfinance.

Toutes ces actions ont été menées dans une approche participative et concertée entre la BEAC, le superviseur bancaire, la profession financière et toutes les autres parties prenantes. Je salue ici, en vous en remerciant, la contribution importante apportée par la profession bancaire dans la conduite de ces réformes.

### *Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,*

La rencontre de ce jour se déroule dans un environnement international marqué par une timide reprise dans les économies avancées, un ralentissement net dans les économies émergentes et une décélération significative des économies de l'Afrique subsaharienne.

Au niveau de la CEMAC, le double choc consécutif à la chute des cours des matières premières, notamment le pétrole et à l'insécurité à nos frontières a négativement impacté nos performances. Le taux de croissance du PIB s'est ainsi fortement contracté, passant de 4,7% en 2014 à 2,8% en 2015 et 1,8% prévu en 2016. Si les recettes d'exportation ont fortement baissé et les déficits publics se sont creusés, la politique monétaire conduite par la BEAC a permis de maîtriser l'inflation et de maintenir le taux de couverture de notre monnaie à un niveau confortable, ce qui contribue à la stabilité de cette monnaie.

La crise économique impacte également notre système bancaire. Force est de souligner que, entre juillet 2015 et juillet 2016 :

- le total de bilans est en légère augmentation de 1,1% à 12 966 milliards de FCFA ;
- les crédits bruts ont augmenté de 5,9 % à 8 323 milliards de FCFA ;
- les dépôts de la clientèle ont baissé de 1,9 % à 9 827 milliards de FCFA sur la même période, notamment du fait des dépôts publics
- la qualité apparente du portefeuille de crédits s'est dégradée, les créances en souffrance sont en hausse de 41,6 %, principalement du fait de l'augmentation significative des créances immobilisées et des créances douteuses ;
- l'excédent de trésorerie recule de 16,8 % à 2 756 milliards de FCFA, du fait d'une progression du volume des crédits distribués et d'une baisse des dépôts collectés.

Au final, la rentabilité a subi le contrecoup du contexte macro-économique. Sur la base des comptes provisoires, déclarés au 30 juin 2016 par les 52 banques de la CEMAC:

- le résultat semestriel net au 30 juin 2016 enregistre une baisse de 17,3 %. Il reste toutefois positif à 55,6 milliards de FCFA ;
- 16 banques déclarent une perte nette au 30 juin 2016, contre 14 à fin juin 2015 ;
- Le produit net bancaire s'établit à 444 milliards de FCFA, sensiblement au même niveau que celui affiché un an plus tôt ;
- les frais généraux s'accroissent de 10 %, pour se situer à 260,7 milliards de FCFA ;

- le coefficient net d'exploitation qui reste néanmoins dans une limite raisonnable à 58,72%.

Au plan prudentiel, sur 52 banques, seulement 19 disposent de fonds propres nets suffisants pour respecter l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat, contre 24 l'année précédente à la même date. La norme prudentielle respectée par le plus grand nombre d'établissements est celle se rapportant à la limite globale en matière de division des risques. La norme relative à la limite individuelle de division des risques est redevenue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

*Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,*

Le contexte macro-économique actuel appelle à plus de prudence de votre part dans la prise de risques. J'insiste sur l'importance primordiale d'une rigueur sans faille dans l'application des normes fixées par la COBAC, gage de l'intégrité et de la solidité du système bancaire de la CEMAC. La stabilité financière et la résilience du système bancaire sont à ce prix.

Dans la pratique, plusieurs établissements de crédit ont tendance à mettre au premier plan leurs objectifs de rentabilité, quitte à s'affranchir des règles de prudence édictées par la COBAC. Cette attitude explique en grande partie les multiples infractions constatées. Je me dois donc d'en appeler à votre haut sens de responsabilité, pour concilier les contraintes commerciales et les contraintes de conformité.

En tout état de cause, chaque fois que des manquements à la réglementation bancaire seront constatés, la COBAC assumera pleinement ses prérogatives de sanction, telles qu'en témoignent les astreintes, injonctions et procédures disciplinaires dont nombre d'établissements ont, fait l'objet au cours de l'exercice en cours. Ces mécanismes continueront à être constamment activés à la moindre irrégularité relevée.

Je voudrais conclure sur ce point, en lançant un appel solennel à certains apprentis sorciers qui s'obstinent à dénigrer la COBAC auprès des médias, lors des interventions publiques et devant certaines autorités. Les actes de la COBAC sont édictés dans une approche participative et concertée, comme je l'ai dit plus haut. Ces textes sont examinés à divers niveaux avant leur adoption : Conseil d'administration de la BEAC, Comité Ministériel de l'UMAC, etc. S'attaquer à ces Règlements, c'est défier notre sous-région. Je mets ici en garde toutes ces personnes qui se permettent de tels agissements. Les textes de la Communauté doivent être respectés.

*Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,*

Le principe de la présente réunion étant d'encourager les échanges de vue au plus haut niveau entre le superviseur bancaire et les assujettis, Ainsi, j'ai proposé deux thèmes pour cette huitième édition qui seront présentés par le Secrétariat Général de la COBAC, à savoir :

- « *La conformité des systèmes d'information des établissements de crédit de la CEMAC aux exigences réglementaires* » ;
- « *Le gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit de la CEMAC* ».

Par ailleurs, je me réjouis du fait que la Fédération des APEC ait proposé un troisième thème qui sera développé par l'un de ses membres relatif à « *La responsabilité sociétale des banques : une radiographie des pratiques* ».

Etant donné l'importance des trois sujets qui vont être exposés, la présente réunion de concertation devrait nous permettre, comme les précédentes fois, d'avoir de francs et fructueux échanges. N'hésitez pas à faire part de vos préoccupations, de vos interrogations, mais aussi, de vos propositions. Je compte sur votre participation active et reste entièrement à votre écoute.

En nous souhaitant une très bonne journée de travail, je vous remercie de votre bienveillante attention.

